



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT au CNESER du 14 juin

Madame la ministre,

Le Sgen-CFDT vous souhaite la bienvenue dans cette assemblée, qui est placée sous votre présidence, et vous remercie d'avoir voulu participer à ses travaux dès la première séance qui a suivi votre nomination.

Cette assemblée, vous la connaissez, puisque vous l'avez déjà fréquentée à d'autres titres; les débats peuvent y être nourris, parfois rudes; mais ses membres, avec des points de vues naturellement différents, ont toujours pour objectif de défendre et d'améliorer le bien commun qu'est le système d'enseignement supérieur et de recherche. Il y a donc tout à gagner à entendre ce qui y est dit.

Car nous avons beaucoup de chose à nous dire, bien au delà de cette brève intervention. Un changement d'interlocuteur gouvernemental, c'est toujours l'occasion de faire un point; de faire la liste des dossiers ouverts, ou de ceux qu'il faudrait rouvrir: ils ne manquent pas! On pourrait par exemple parler des droits différenciés pour les étudiants étrangers: le Sgen-CFDT persiste à les trouver injuste, et anormal que la réglementation empêche de facto les établissements de décider ou non de les appliquer. Faut-il rappeler que cette dépendance aux droits d'inscription des étudiants étrangers a plongé dans une crise grave les systèmes universitaires de pays qui les avaient laissé prendre, dans le financement de leur enseignement supérieur, la place que le précédent gouvernement souhaitait leur donner chez nous? La crise sanitaire a montré à quel point ce pari était risqué; il est grand temps de revenir sur ce mauvais choix.

On pourrait évoquer également le dossier de la certification en langue anglaise: si le ministère avait tenu compte des alertes de cette assemblée, il se serait épargné une déroute judiciaire. Il faut d'urgence renoncer pour de bon à cette obligation, y compris pour les LPro, dont la diplomation se trouve aujourd'hui en situation juridique périlleuse, et reprendre sérieusement le dossier de l'enseignement des langues pour non spécialistes, sur la base des besoins réels des étudiants et du savoir-faire de nos équipes enseignantes.

Toujours ouvert, également, le dossier de la qualité de l'air dans les bâtiments universitaire (l'épidémie de COVID n'est pas derrière nous); de même que les questions de la santé étudiante, et de la place du réseau des oeuvres universitaires pour le logement et la restauration des étudiants.

Mais notre priorité, c'est un dossier à la fois ancien et urgent: celui des moyens de l'enseignement supérieur. Certes, en ce qui concerne la recherche, la partie budgétaire de la loi de programmation de la recherche a donné quelques marges de manoeuvre, mais à de nombreux points de vue, ses effets tardent à se faire

sentir - comme par exemple le relèvement des financements de base des équipes de recherche, alors que la prééminence du financement sur projet continue de créer des situations où des chercheurs, faute d'obtenir ces financements, sont privés du moyen d'exercer efficacement leur métier. Par ailleurs, les moyens disponibles pour la masse salariale des organismes de recherche, et notamment des EPIC stagne: nous attirons donc l'attention de la ministre sur la nécessité de prendre en compte le paysage complet de l'ESR. Mais c'est surtout l'enseignement supérieur universitaire qui se voit aujourd'hui, et depuis très longtemps, gravement sous-financé. En séparant, assez artificiellement, le financement de la recherche de celui de l'enseignement supérieur, la LPR s'est privé de l'opportunité d'agir sur le système universitaire dans sa globalité. Car si l'université n'est pas tout l'enseignement supérieur dans notre pays, elle en est assurément le secteur le plus scandaleusement sous doté. Les écarts en termes de financement par étudiant entre les différents types de formations post-bac ne peuvent que choquer quiconque croit à l'égalité des chances entre les jeunes. Le Sgen-CFDT ne se résoudra jamais à un enseignement post-bac à deux vitesses, qui consacrerait ses moyens de manière totalement disproportionnée à tel ou tel type de formation. C'est la raison pour laquelle le Sgen-CFDT réclame, de toute urgence, une loi de programmation pour l'enseignement supérieur, qui nous permettrait notamment de donner une réalité aux dispositifs de suivi des étudiants pour lesquelles nous nous sommes battus à l'occasion de la loi ORE, et qui faute de moyens humains peinent à se mettre en place, sinon aux dépens de collègues déjà au bord de la rupture. Ce que nous attendons de cette loi, c'est avant tout des postes d'enseignants-chercheurs et de personnel support: avoir des enseignants-chercheurs dans nos établissements, en mesure d'utiliser efficacement le mi-temps recherche que prévoit leur statut, cela fera beaucoup plus pour la recherche française que des fonds supplémentaires pour des appels à projet; et cela permettra aux étudiants d'être formés par des enseignant.e.s qui auront à coeur de transmettre les disciplines que, par leur recherche, ils et elles font vivre.

La crise COVID a montré le dévouement profond de nos collègues, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS, personnel des oeuvres, qui n'ont pas ménagé leur peine pour maintenir à flot le service public pendant cette période. Nous en sommes sorti épuisés, avec plus de pression encore qu'avant, plus d'injonctions à faire plus avec moins. Ce qu'il faut retenir de cette période, ce n'est certainement pas d'utiliser la visioconférence pour pallier le manque de salles et d'enseignants - quelle meilleure manière de punir les collègues et les étudiants pour la capacité d'adaptation dont ils ont su faire preuve durant la crise! C'est, au contraire, le caractère essentiel à la fois de notre recherche et de notre système d'enseignement supérieur. Il est donc essentiel de lui donner, dès maintenant, les moyens de faire ce que l'on attend de lui.